

Massacres de Bisesero au Rwanda : demande de relance des investigations sur l'opération Turquoise

AFP, 23 avril 2021

Des associations et des rescapés du génocide au Rwanda demandent de relancer les investigations sur le rôle de l'armée et des autorités françaises qu'ils accusent de « complicité par inaction » dans les massacres de Bisesero en juin 1994, ont-ils annoncé vendredi à l'AFP.

Des associations et des rescapés du génocide au Rwanda demandent de relancer les investigations sur le rôle de l'armée et des autorités françaises qu'ils accusent de « *complicité par inaction* » dans les massacres de Bisesero en juin 1994, ont-ils annoncé vendredi à l'AFP.

Cette demande, déposée jeudi auprès des juges d'instruction par les associations Survie, Ibuka, Fidh et six rescapés de Bisesero, s'appuie sur le rapport Duclert qui a conclu en mars à des « *responsabilités lourdes et ac-*

cablantes » de la France dans la dérive ayant abouti au génocide des Tutsi.

D'après cette commission d'historiens, qui a remis son rapport après deux ans d'analyse des archives sur la politique française au Rwanda entre 1990 et 1994, l'opération militaro-humanitaire Turquoise a bien eu connaissance dès le 27 juin 1994 que des Tutsi, réfugiés dans les collines de Bisesero, étaient menacés par les génocidaires mais elle n'est pas intervenue avant le 30 juin. Dans l'intervalle, des centaines d'entre eux avaient été tués.

Depuis 2005, les plaignants demandent à la justice de poursuivre les responsables de cette inaction de trois jours, accusant des officiers généraux et l'Elysée d'avoir privilégié la lutte contre la rébellion tutsi du FPR afin de maintenir le régime génocidaire au pouvoir, ce que contestent les mili-

taires.

Les juges d'instruction du pôle Crimes contre l'humanité du tribunal de Paris ont toutefois clos leur investigations à l'été 2018 sans prononcer de mises en examen, ouvrant la voie à un non-lieu qui n'a pas encore été prononcé.

Pour les parties civiles, les archives analysées par la commission Duclert révèlent « *des charges nouvelles* » qui « *n'ont pu être soumises* » à l'examen des magistrats.

Elles justifient selon elles de réinterroger deux des cinq officiers déjà mis en cause dans l'enquête : le colonel Jacques Rosier, chef des opérations spéciales présent à Bisesero, et le général Jean-Claude Lafourcade, commandant de Turquoise.

Surtout, les parties civiles demandent d'auditionner pour la première fois l'état-major militaire de l'époque - l'amiral Jacques Lanxade et son adjoint Raymond Germanos

- ainsi que l'entourage du président François Mitterrand : son chef d'état-major particulier Christian Quesnot, son conseiller Afrique Bruno Delaye et le secrétaire général de l'Elysée Hubert Védrine.

Les juges ont déjà rejeté en novembre 2018 la demande d'interrogatoire de ces représentants du sommet de l'Etat, estimant n'être saisis que des responsabilités des militaires déployés au Rwanda.

L'audition de l'ancien ministre de la Défense François Léotard est aussi réclamée.

Dans un communiqué publié mercredi, Jacques Rosier, Jean-Claude Lafourcade et deux autres officiers, placés comme eux sous le statut de témoin assisté dans l'enquête, estiment que « *le rapport Duclert corrobore en tous points la relation des faits que nous avons développée* » devant la justice et « *démontre l'inanité de ces accusations ignominieuses* ».